

CORONAVIRUS (COVID-19)

LES 10 RÉGLES D'OR POUR LE MAINTIEN DE LA CAPACITÉ **OPÉRATIONNELLE FACE AU CORONAVIRUS**



LA RÈGLE DE NON-DISPERSION

Toute personne respecte les gestes barrières : je tousse, j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir jetable que je jette immédiatement à la poubelle. Je me mouche dans un mouchoir jetable que je jette immédiatement à la poubelle. Je masque mon nez et mon visage autant que possible et obligatoirement si j'ai des signes d'infection.



Quelle que soit l'activité, quel que soit le lieu, je respecte cette distance (une longueur de bras) dans toutes les directions (« la bulle d'au moins 1 mètre ») ; y compris pour la course à pied, le sport en salle, l'OS, le tir, Ce qui exclut TOUT sport collectif ou sport avec contact (boxe, lutte, TIOR). PO individuel seulement, départs échelonnés. A l'ordinaire, comme en chambre, au quartier comme en campagne, je respecte cette règle.



Tout échange verbal se fait à plus d'un mètre l'un de l'autre, tout échange verbal en face à face ne dure pas plus de 15mn, la salle d'instruction ou de réunion est organisée en 1 place sur 2 - 1 rangée sur 2 ou 1 place sur 2 - en quinconce.

A LA RÈGLE DE L'HYGIÈNE DES MAINS

Lavage des mains à l'eau et au savon, séchage avec un essuie-tout ou une serviette ou un torchon PERSONNEL (propre-sec-changé), sans toucher quoique ce soit (pantalon du treillis, poignée de porte, ...). Le SHA même bien utilisé ne fonctionne pas sur des mains sales. L'eau javellisée (solution d'hypochlorite de sodium à 0,05 %) peut être utilisée mais doit être renouvelée tous les jours : décrottage des mains à l'eau > désinfection des mains à l'eau javellisée > séchage.

Le lavage des mains est fréquent et au moins : avant et après les repas, avant et après le passage aux toilettes, avant et après une séance d'instruction, après s'être mouché.



Douche ou toilette quotidienne à l'eau et au savon. Gant et serviette PERSONNELS, lavés régulièrement à 60°.

(3) LA RÈGLE DE L'HYGIÈNE COLLECTIVE

TIG idéalement 2 fois par jour, y compris les sanitaires. Les malades en isolement s'occupent des TIG de leur zone avec du matériel dédié.

LA RÈGLE DU NON PARTAGE

Elle s'applique à tous et pour tout : de la brosse à dent aux chaussures en passant par la serviette, les cigarettes, la bouteille d'eau, les couverts, le repas même la RICR, le casque au tir, les BAB, le casque de transmission : « ce qui est à moi, reste à moi et pour mon seul usage » ; « ce qui est à la collectivité et qui m'est confié, reste à moi tant que je ne l'ai pas nettoyé et désinfecté ».

13 LA RÈGLE DU DÉPISTAGE DU SUJET À RISQUE

Chaque militaire présentant des symptômes évocateurs de la maladie a le devoir de se signaler au plus tôt à son supérieur direct.

Une évaluation simple de dépistage actif est réalisée quotidiennement par l'autorité hiérarchique ET une vigilance permanente de l'apparition des symptômes est maintenue.

(1) LA RÈGLE DE L'ISOLEMENT DU MALADE

Toute personne présentant des symptômes d'infection respiratoire haute doit être considérée comme suspecte de COVID-19 et isolée conformément aux recommandations du SSA, jusqu'à preuve du contraire ou jusqu'à guérison totale. L'antenne médicale de rattachement doit en être informée dans les meilleurs délais.

Cette règle est valable à domicile (en PCA) comme pour le personnel hébergé au sein d'une emprise militaire.

1 LA RÈGLE DE L'AIR FRAIS

Privilégier les activités à l'air libre, aérer les pièces 15 minutes 3 fois par jour ; instructions ou réunion en salle fenêtres ouvertes et porte fermée.



















